



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 18 juin 2026

USAGES DE L'EAU : PASSAGE DE L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DU CANTAL EN SITUATION DE VIGILANCE

La situation hydrologique dans le département du Cantal montre une baisse des débits des cours d'eau et un franchissement des seuils de vigilance sur certaines zones de gestion du territoire. La météo caniculaire des prochains jours va entraîner une baisse rapide des débits et occasionner une dégradation progressive de la situation.

Après consultation du Comité de Suivi Opérationnel de l'Étiage du Cantal, le préfet du Cantal a décidé de placer l'ensemble du département du Cantal en situation de vigilance.

La vigilance permet d'anticiper la dégradation prévisible de la situation de pénurie d'eau qui entraînera probablement très rapidement la mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau. **Tous les usagers sont ainsi d'ores et déjà invités à limiter leur consommation d'eau dans le cadre d'une gestion raisonnée de la ressource et pour préserver autant que possible les milieux aquatiques.**

Pour information :

Les 3 arrêtés cadres Dordogne, Lot et Alagnon - Affluents Allier sont consultables sous le lien suivant :

- <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Environnement/Secheresse-Restrictions-d-eau>

Les débits des cours d'eau sont consultables sur le site Internet Hydro Portail à l'adresse suivante :

- <https://hydro.eaufrance.fr/>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Les arrêtés de limitation des usages de l'eau en vigueur sont consultables sur le site Vigieau :

- <https://vigieau.gouv.fr/>

Contact technique : ddt-se-ue-spe@cantal.gouv.fr

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC